

AERODROMES REFERENTS

Point d'avancement
13 Mai 2020

DTA/MCU
Raoul Costa



AÉRODROMES RÉFÉRENTS

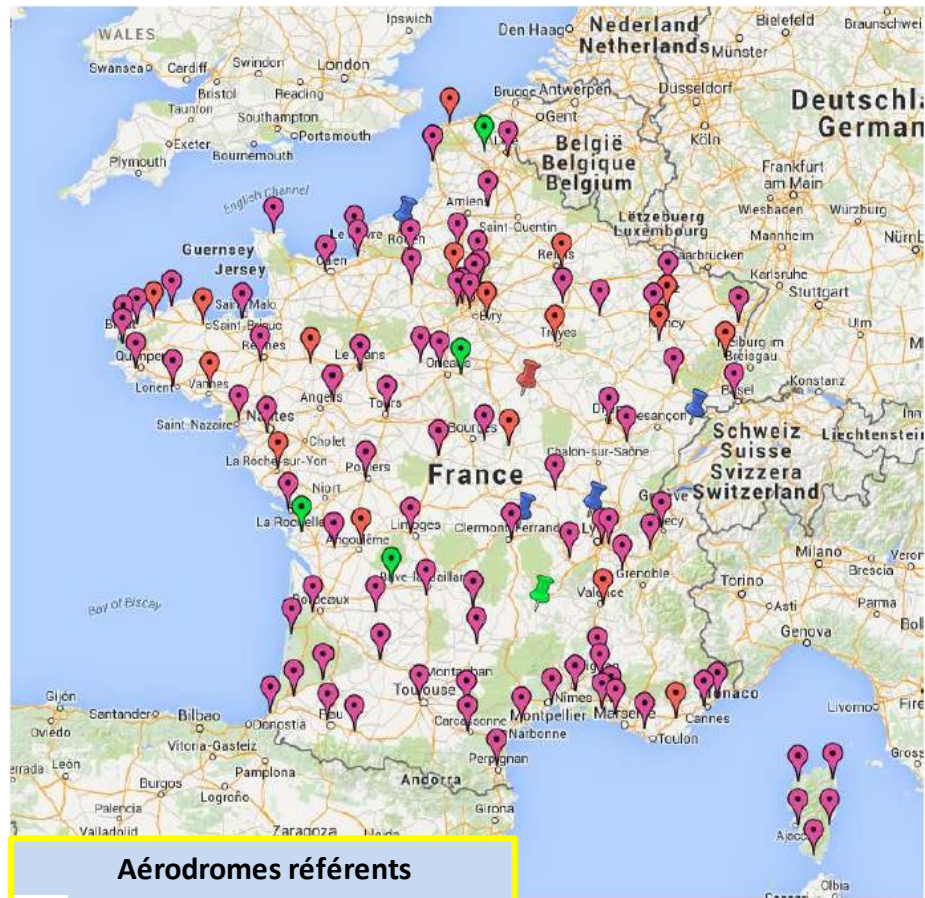
NIVEAU DE SERVICE RELEVÉ AU N3 (METAR)

4 « zones blanches » identifiées :

- Vallée du Rhône
- Vallée de la Saône
- Sud de la région parisienne
- Région de Dieppe

5 aérodromes référents en métropole :

- Le Puy (LFHP)
- Vichy Charmeil (LFLV)
- Chalon Champforgeuil (LFLH)
- Montbéliard (LFSM)
- Auxerre-Branches (LFLA)
- ~~Dieppe (LFAB)~~, plus de service AFIS rendu



Aérodromes référents



Niveau de service = N3 H12 nuit



Niveau de service = N2



Niveau de service = N1 ou N0



Niveau de service \geq N4



Niveau de service = N3



Niveau de service = N2



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE



Direction générale de l'Aviation civile

Ministère de la Transition écologique et solidaire

NIVEAU DE SERVICE RENDU

- Auxerre (LFLA) : niveau de service rendu à N3 H24 (avant N3H12 nuit)

- Convention financière DSNA-Exploitant signée le 16 mai 2017

→ Renouvellement convention financière de fonctionnement en cours (actuellement soumise à la signature de l'exploitant d'aérodrome)

- Le Puy (LFHP) : niveau de service rendu N3 H12 (avant N2 sans mesure instrumentale RVR)

- Convention financière DSNA-Exploitant signée le 9 juillet 2018

→ Renouvellement convention financière de fonctionnement à prévoir en 2021



POINT D'AVANCEMENT DE MISE EN ŒUVRE

- **Montbéliard (LFSM) : évolution de N1 à N3 H12**
 - Confirmation dotation DGAC 2020 de crédits d'investissement à hauteur de **70k€**
 - Elaboration de la convention financière DGAC-Exploitant
 - Convention MF-Exploitant à finaliser pour signature en 2020
- **Chalon Champforgeuil (LFLH) : évolution de N1 à N3 H12**
 - Confirmation dotation DGAC 2020 de crédits d'investissement à hauteur de **70k€**
 - Elaboration de la convention financière DGAC-Exploitant
 - Convention MF-Exploitant à modifier
- **Vichy (LFLV) : évolution de N1 à N3 H12**
 - Confirmation dotation DGAC 2020 de crédits d'investissement à hauteur de **70k€**
 - Elaboration de la convention financière DGAC-Exploitant
 - Convention MF-Exploitant à modifier

